

SAVIGNY INFO

NUMERO 33 - NOVEMBRE 2024
JOURNAL D'INFORMATION SAVIGNOISE

L'édito du maire

Madame, Monsieur
Chère Savignoise, Cher Savignois,

Le 30 août dernier, vous avez été très nombreux à assister à l'inauguration de l'Esplanade de Berching et du Parc de Rosia de Secas. Ce fut l'occasion d'ajouter un lien supplémentaire à l'amitié que nous entretenons depuis plus de 50 ans avec Berching et plus de 30 ans avec Rosia de Secas. Nous espérons que vous appréciez ces espaces rénovés ; plus qu'un parc et un terrain de jeux, ils sont des lieux de vie, de rencontres, de partage, de convivialité où se mêlent les générations à l'image de nos jumelages. J'en profite pour remercier l'ASLEC et les familles d'accueil pour avoir activement participé à l'échange fin août et permis à 70 personnes de Berching et Rosia de Secas d'assister à cette inauguration. Pour tous, ces quelques jours partagés ont été, comme à chaque fois, intenses et remplis d'émotion.

Cet été, deux associations ont fêté leur 50e anniversaire. En juin, c'était le Trait d'Union de l'Amitié et en octobre, la CUMA de l'Intrépide. Cette longévité de nos associations est bien la preuve de leur vitalité et leur dynamisme. Que tous les responsables successifs soient sincèrement remerciés et félicités pour tout le travail effectué au quotidien afin de proposer le meilleur à leurs adhérents.

Je voudrais aussi féliciter les coureurs du RAMS qui se sont lancés sur la Diagonale des Fous à la Réunion le 17 octobre, avec une mention particulière à Jean Mure, 67 ans, qui a bouclé les 175 km avec plus de 10 000 mètres de dénivelé positif en 2 jours et demi. Il termine 4e sur 52 coureurs de sa catégorie ! Chapeau bas.

Vous pourrez lire dans ce Savigny-info les comptes-rendus des différentes commissions municipales et l'avancement des projets. Parmi ceux-ci, il y a l'aménagement du pôle santé qui avance selon le calendrier prévu : les réfections du gros œuvre intérieur et de la toiture touchent à leur fin. Viendront ensuite les changements des fenêtres et les travaux intérieurs, à commencer par l'électricité et la plomberie.

La livraison du bâtiment reste envisagée pour la fin du 2e trimestre 2025. Après avis favorable des Bâtiments de France, nous allons prochainement réaliser le sentier piétonnier entre la mairie et la salle du Trésoncle, le long des remparts. Et la réflexion pour l'installation d'un commerce multi-service se poursuit avec l'appui de l'Etat.

La construction de la résidence Saint Louis, rue des Rosiers, réalisée par une entreprise privée est presque terminée. Elle compte 14 logements privés et 4 logements sociaux. La commune était réservataire d'un seul de ces logements sociaux mais 2 ont pu être attribués à des Savignois. A tous les nouveaux occupants de l'ensemble de ces logements, je souhaite la bienvenue et une bonne intégration dans notre village.

Au printemps dernier, il avait été question de modifier la fréquence de collecte des ordures ménagères sur la commune. Cette modification est repoussée pour Savigny, il n'y aura donc pas de changement au 1er janvier 2025. Toutefois, des bacs enterrés vont être installés en divers sites du village en remplacement de bacs collectifs. Une réunion d'information vous sera prochainement proposée.

Début 2025, la commune est concernée par le recensement. Entre le 16 janvier et le 15 février, vous recevrez les documents d'information. Il sera possible de répondre par internet ou de remettre le questionnaire aux agents recenseurs. Merci de leur réserver bon accueil !

A tous, je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Monique LAURENT
Maire de Savigny



page 2



page 5



page 3

DANS CE
NUMÉRO

vie municipale
page 2

infos municipales
page 3

médiathèque
page 7

conseils municipaux
page 7

infos locales
page 13

agenda
page 16

Equipe Municipale
Maire

Monique Laurent
1er adjoint

Christian Martinon
2e adjointe

Nicole Thivard
3e adjoint

Serge Malet
4e adjointe

Isabelle Kapfer-Serve
5e adjoint

Pierre Hulin

Conseillers municipaux :

Marie-Bernadette Coquard

Jean-Pierre Chabrant

Floriane de Camaret

Evelyne Dutour

Daniel Lainé

Isabelle Seemann

Vincent Marty

Colette Bonnet

Delphine Auvert

Bruno Buisson

Marie-Claude Chancelier

Jean-Yves Dutour
Luc Fornas

PUBLICATION en 950 exemplaires

Directrice de publication : Monique Laurent

Conception & Rédaction : Commission Vie associative et Communication

Contact publication : com.mairiesavigny69@gmail.com

mairie@mairie-savigny69.fr - Tel. 04.74.72.09.09 - www.mairie-savigny69.fr - Facebook Mairie Savigny-Rhône



Des jumelages toujours très actifs

Accueil de Berching et Rosia de Secas



Avec la délégation allemande



Avec la délégation roumaine

Savigny entretient depuis plus de 50 ans des échanges avec Berching en Bavière, et cette année marquait le 30^{ème} anniversaire du jumelage officialisé le 13 mai 1994 par les 2 maires de l'époque Maurice Gaynon et Albert Löhner de Berching. De même, Savigny a fêté aussi plus de 30 ans d'échanges avec Rosia de Secas en Roumanie, dont le jumelage officiel date d'août 2003.

Sous l'égide de l'ASLEC (Association Savignoise Loisirs Echanges et Cultures) qui anime ces jumelages, plus de 70 habitants des 2 villages ont été accueillis à Savigny.

Ainsi, une vingtaine de jeunes de Berching ont partagé une semaine avec les jeunes savignois qui leur avaient organisé un programme à la fois sportif et culturel et surtout très convivial. Environ 50 adultes de Berching et de Rosia de Secas ont séjourné dans les familles le temps d'un grand week end et ont visité l'institut Lumière à Lyon, le musée du Chapeau à Chazelle sur Lyon et l'usine Badoit à St Galmier.

Cette belle semaine de partage s'est clôturée par la traditionnelle soirée de l'amitié qui a réuni toutes ces délégations et les familles d'accueil autour d'un bon buffet et des gâteaux préparés par les jeunes allemands et français sur le thème des jeux olympiques. Le tout a été naturellement accompagné de bière de Berching et de vin de Roumanie jusque tard dans la nuit. Difficile de se quitter au moment du retour mais déjà Berching et Rosia de Secas ont invité les Savignois à leur rendre visite l'an prochain. Les jumelages ont encore de belles années devant eux !

Inaugurations

La commune a inauguré 2 sites récemment réaménagés et les a solennellement nommés du nom des 2 villes jumelles.

Ainsi le terrain dit « en gore », bien connu des Savignois pour les concours de pétanque ou le rassemblement des chars des classes, a été nommé « Esplanade de Berching », et le parc de jeux d'enfants « Parc Rosia de Secas ».

Dans son discours Monique LAURENT, maire de Savigny, a expliqué qu'il s'agit d'ajouter un lien supplémentaire à l'amitié entretenue depuis des décennies avec ces communes. « Ces lieux de vie réunissent les conditions du bien vivre ensemble à l'image de nos jumelages » a-t-elle dit et soulignant que dans la situation politique actuelle, « les jumelages sont les racines de la paix car ils permettent de se découvrir et se comprendre et aussi de vivre dans l'amitié et le respect mutuel, valeurs de l'olympisme ».

Après les discours de Mme le Maire Monique Laurent et de ses homologues allemand et roumain, de Aline Duperret Présidente de l'Aslec et Pierre Hulin, adjoint voirie qui a conduit les travaux d'aménagement, les plaques ont été dévoilées au public.



Honoré qu'un espace de Savigny porte le nom de sa ville, Christian Meissner, 2^e maire de Berching a remis en cadeau à la commune une magnifique chaise longue en bois qui trouvera sa place sur ce site.



Travaux & Bâtiments

Pôle Santé



Pôle Santé

Les travaux dits « de gros œuvre » du Pôle Santé s'achèvent (démolition, création d'escalier intérieur, dalle plancher et cage d'ascenseur). La rénovation de la toiture est en cours, puis viendront ensuite le changement des fenêtres et les travaux intérieurs (cloisons, électricité ...).

A ce jour le chantier se déroule selon le planning avec une fin des aménagements prévus pour juin 2025.

Divers

Nouvelle salle de réunion
(à côté du centre de santé)

Le chantier de transformation d'une cave non utilisée en une petite salle de réunion se termine. Celle-ci sera prochainement disponible.

Médiathèque

La réfection de la peinture des volets vient de s'achever tel que prévu.

Salle du Trésorcle

Pour pallier la défaillance partielle du système d'éclairage, les néons fluos ont été remplacés par un système à LED : esthétiquement pas de changement, et cela garantit d'un bon fonctionnement ainsi qu'une baisse de la consommation énergétique.

Square rue St André

Réfection du mur et de l'enduit car l'ensemble se dégradait. Les travaux ont été refaits « à l'identique » (type d'enduit, marquage) selon les recommandations de l'ABF (Architecte Bâtiments de France).



avant

Mur du square



après

Urbanisme

Antenne téléphonique

Dans le dernier Savigny info de juillet nous vous informions d'un projet de la société Free pour installer une antenne téléphonique sur la zone de la Ponchonnière et pour lequel un dossier d'information à disposition du public était consultable en mairie. Depuis, une demande préalable de travaux a été déposée qui a fait l'objet d'un arrêté de non-opposition. Les travaux de construction de cette antenne vont pouvoir débuter.

Pôle commerces

La commission a participé également à plusieurs réunions autour du projet « pôle commerces ». Des études sont actuellement conduites avec le CAUE et l'Architecte des Bâtiments de France pour valider le volume du bâtiment à construire. Vous trouverez le compte rendu détaillé de ces travaux par la commission en charge de ce dossier.

Résidence Saint-Louis

Les appartements de la résidence « Saint Louis » rue des Rosiers vont être livrés à leurs acquéreurs courant novembre. Ce sont 18 nouveaux logements qui vont maintenant compléter l'offre de résidence dont 4 sont réservés au logement social.

Recensement

La commune va être recensée du 16 janvier au 15 février 2025. Pour réaliser cette opération, 3 agents recenseurs ont été désignés, Mme Agnès Leblanc, MM André Chabrant et Vincent Lafond seront chargés de réaliser ces travaux. Nous aurons l'occasion d'en reparler notamment à l'occasion des vœux à la population.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
en partenariat
avec votre commune



Recensement

de la population 2025

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet

🔍 le-recensement-et-moi.fr



Le recensement démarre le 16 janvier. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

© Préf. 100 - 1001/10000000

Voirie - Cadre de vie

Voies douces

Beaucoup d'entre vous ont découvert et utilisent fréquemment la nouvelle liaison Savigny-Sain Bel. N'hésitez pas à en parler autour de vous car certaines personnes ne savent pas qu'elle existe. Le conseil Municipal a voté son classement en Voie Verte et la signalisation doit être posée ces prochains jours.

Nous attendons que la commune de Sain Bel règle le dossier administratif de sa portion de voie pour faire ensemble et avec vous une inauguration de cette liaison.

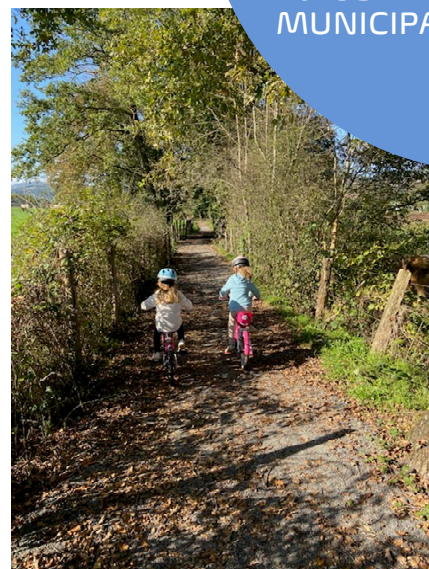
Une extension de la zone 30 sera effective jusqu'au croisement entre la Route de la Métralière et le chemin du Moulin. Celui-ci sera en zone de circulation partagée entre les piétons, les

vélos et les véhicules à moteurs. La vitesse y sera limitée à 20 km/h. Ensuite, ce sera une Voie Verte jusqu'à Sain Bel donc interdite à tout véhicule à moteur sauf agricole et de service.

La liaison City Stade / Equipements sportifs du Trésoncle va être réalisée en décembre.

Vous pourrez donc en toute sécurité rejoindre Sain Bel et ses commodités voire même L'Arbresle, à pied ou à vélo sur des voies douces. Vous pouvez aussi tout simplement faire une petite promenade ombragée et découvrir une des œuvres des Murmures du Temps.

Ce lien entre nos communes est important et nous sommes heureux d'avoir pu mener ce projet à bien.



Liaison Savigny-Sain Bel

Incivilités

L'abandon de déchets dans la rue

C'est **135 €**
d'amende à régler dans les 45 jours

Au-delà de ce délai,
l'amende passe à **375 €**

Si vous ne payez toujours pas,
le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum***

À savoir

* L'amende peut aller jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets.

Service-Public.fr

Les auteurs sont passibles d'amendes qui peuvent être sévères

Un sujet moins agréable à aborder : les incivilités.

La commune en est de plus en plus souvent victime. Dépôts sauvages ou à proximité des containers de déchets qui devraient être portés en déchetterie, dégradation ou vols de panneaux de signalisation, graffitis sur des bâtiments communaux, mobilier urbain dégradé ...

Tous ces actes coûtent chers. Ils prennent beaucoup de temps à notre service technique : ramassage des déchets, transport à la déchetterie, nettoyage, réparations des dégâts ...

A chaque fois, nous faisons constater les faits soit par la Police Municipale ou par la Gendarmerie en fonction des cas. Ces constatations sont suivies de dépôts de plainte.

Végétalisation

Nous poursuivons la végétalisation de la commune : une haie de persistants ponctuée de cyprès le long du chemin de la Doyennerie va apporter plus d'intimité aux usagers du cimetière.

Rappel aux propriétaires

Pour rappel, les propriétaires de parcelles arborées ou avec des haies de hauteur importante sont tenus de les faire élaguer et entretenir, premièrement pour des questions de sécurité (chute d'arbres ou de branches mortes) mais aussi par rapport aux lignes soit de fibre soit électriques. Nous écrivons fréquemment des courriers mais il serait bien que ces actions soient de la propre initiative des propriétaires.

Agriculture

Fermes ouvertes

Après l'édition du printemps très réussie, **une 2^e journée « fermes ouvertes »** a été organisée le 29 septembre, avec les producteurs volontaires. Sous le soleil, de nombreuses familles de Savigny et des environs ont pu (re) découvrir les différentes facettes des productions de viande, fromages, légumes, plantes médicinales, vins ou miel et faire le plein de produits frais. Pour ceux qui le voulaient il était même possible de se restaurer sur place, à L'EARL de la Titine ou au GAEC aux petits plaisirs des champs. Encore une belle journée pour tous, riche en échanges et découvertes.

Soutien aux producteurs

Avec l'appui de la CCPA, une **carte des producteurs de Savigny** a été diffusée à ceux qui le souhaitent. Elle vient compléter le **Guide des producteurs** édité au printemps et disponible en mairie ou sur notre site internet.

Ces actions de promotion des produits locaux menées par la commune, le soutien aux rencontres producteurs-consommateurs, la lutte contre le gaspillage alimentaire ... répondent pleinement au **Projet Alimentaire Territorial de l'Ouest Lyonnais** (CCPA, CCVL, CCVG, COPAMO).



Le 10 septembre, le conseil municipal a approuvé la signature de la charte afin d'affirmer son engagement à se mobiliser dans cette démarche collective pour un système alimentaire plus durable. Et, la reconnaissance du travail mis en œuvre a permis à la commune d'obtenir le label « Engagé pour bien produire et bien manger ».

Services à la personne

Règlement des
services périscolaires

La commission a revu le règlement des services périscolaires pour répondre aux questionnements des familles et faciliter les inscriptions aux services.



Une période test est mise en place jusqu'à la fin de l'année.

Mise en place d'un PEDT

La commission étudie la mise en place d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) et d'un « Plan Mercredi » qui permettront d'améliorer la qualité de l'accueil et de favoriser la réussite éducative de tous les enfants, de desserrer un peu les taux d'encadrement et de bénéficier d'une prestation de service de la CAF plus importante. Un groupe de travail va se réunir, composé d'élus, des directeurs d'école, du directeur du centre de loisirs, des agents, des animateurs, peut-être de membres d'associations pour travailler tous ensemble.

Chantiers jeunes

Juillet

2 filles, Lillou F. et Alice L., 4 garçons, Morgan P, Gabriel B, Noé P et Timéo G. ont participé au chantier jeunes du 22 au 26 juillet. Ils ont peint 4 panneaux de bois représentant des moines en procession et un panneau d'un moine bras ouverts accueillant. Ces décorations seront utilisées fin août 2025 lors des festivités des Chevaliers de L'Arbresle.

D'autres travaux de peinture ont été réalisés sur les portes, fenêtres et grille d'entrée de la salle du Trésorcle.



Octobre



Quatre jeunes savignois, Inès P., Rémy G., Mathéo P. et Morgan P. ont effectué des travaux d'embellissement des abords du village le long de la route de Sain Bel et du désherbage du 21 au 25 octobre.

Le Maire Monique LAURENT est venue le jeudi constater le travail accompli, les féliciter et leur remettre le bon cadeau offert par la mairie.

Election du conseil municipal des enfants

Vendredi 18 octobre s'est déroulée l'élection du conseil municipal des enfants salle du conseil à la mairie.

55 enfants de l'école des Sources du Petit Prince et 43 de l'école St Martin ont élu leur nouveau conseil :



CHAMBE Mailyne
COCHET Hugo
NOGUEIRA Léana
THEVENOT Pierre
BUISSON Louise
DELHAYE Gabin
CHERBLANC Emma
LEROY LACOMBE Noé

sont les représentants
des enfants pour un mandat
de 2 ans.

La réunion d'installation
des nouveaux élus a eu lieu
le samedi 9 novembre
et ils ont participé à la commémora-
tion de l'armistice du 11 novembre



Médiathèque

En bref

La médiathèque sera ouverte la semaine de Noël

De nombreuses nouveautés issues de la **rentrée littéraire** sont à découvrir

Prêts de livres, CD, DVD, jeux de société et jeux-vidéos



Vous pouvez accéder depuis chez vous au portail en ligne du réseau (nos nouveautés et nos catalogues, réservations et prolongations de documents, calendrier des animations, nouveautés...) à ce lien :

<https://reseau4sf-pom.c3rb.org/>

identifiant : nom prénom

mot de passe : votre date de naissance soit jjmmaaaa

Vous pouvez aussi suivre nos actualités sur notre page Facebook !



Et si vous deveniez bénévole à la Médiathèque ?



Nous recherchons particulièrement des personnes pour s'occuper des permanences du samedi matin 10-12h et du mercredi 15-18h30 ; ou pour des accueils de classes en semaine (14h15-15h00 : lire une histoire) ou pour aider à organiser différentes animations et pour faire les achats des livres... Beaucoup de tâches différentes vous attendent et vous êtes les bienvenus!!! Possibilité de se former avec nous et aussi avec la médiathèque du Rhône.

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus sur le site Internet de la mairie, rubrique Mairie/Comptes-Rendus des Conseils Municipaux

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 10 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

Absents excusés : CHABRANT Jean-Pierre (Pouvoir donné à Vincent MARTY), Daniel LAINE (Pouvoir donné à Pierre HULIN), Isabelle SEEMANN (Pouvoir donné à Evelyne DUTOUR), MALET Serge
Madame le Maire remercie Delphine AUVERT pour son engagement au sein du conseil municipal en remplacement d'Hervé DUMAS qu'elle remercie également.

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Modification du temps de travail de certains agents municipaux

Suite à la réorganisation du service périscolaire pour la rentrée 2024-2025 :

l'agent Adjoint du Patrimoine qui, en plus de la médiathèque, faisait une heure de surveillance de cantine le midi a demandé à arrêter et diminuer son temps de travail de 4h par semaine. Un accord de principe lui a été donné mais la délibération ne pourra être prise qu'après accord du comité social territorial du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Le contrat d'un agent en CDD n'a pas été renouvelé car elle atteint l'âge de 67 ans, âge limite au-delà duquel il faut une autorisation médicale.

Une personne en CDD qui venait en renfort 1 heure tous les midis (sauf le vendredi) ne pouvait pas poursuivre : contrat non renouvelé

Un agent est en congé longue maladie jusqu'en mai 2025, et un autre agent est à mi-temps thérapeutique et fait uniquement la cantine et l'étude, et pas de ménage.

Médiathèque
Chalet Montange
15 route de Sain-Bel
69210 SAVIGNY
09 66 91 57 87
mediatheque@mairie-savigny69.fr

MÉDIATHÈQUE

Laura Maillot (responsable)
et son équipe de joyeux
bénévoles vous accueillent :

Mardi et vendredi :
de 16h30 à 18h30

Mercredi :
de 15h à 18h30

Jeudi et samedi :
de 10h à 12h

Suite au renouvellement du contrat de prestation pour l'accueil de loisirs, il a été demandé une prestation de 3 animateurs sur le temps de midi et 1 animateur le soir. Cela permet à la mairie de ne pas avoir à gérer le recrutement sur ces temps et d'avoir des personnes qualifiées au niveau animation. Cela permet également de percevoir plus de prestations de la CAF.

Trois autres personnes sont présentes sur le temps méridien et garderie/étude. Elles effectuent également le ménage dans les écoles et les bâtiments communaux. Leurs contrats s'appuient sur des postes existants ou en remplacement, mais il convient de modifier le temps de travail d'un agent périscolaire comme suit : poste à 21,39 heures à 22,24 heures par semaine

18 suffrages exprimés : à l'unanimité

DECIDE de modifier le poste d'agent technique

Nomination du coordonnateur communal du recensement et fixation de la rémunération des agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu en janvier-février 2025.

Monsieur MARTINON s'est proposé pour être coordonnateur communal. Madame le Maire le remercie de son engagement qui, pour rappel, ne fera pas l'objet d'une rémunération.

Le secteur à couvrir est l'ensemble du territoire communal divisé en 3 districts. C'est pourquoi, il est nécessaire de nommer trois agents recenseurs, trois personnes ont d'ores et déjà accepté :

Agnès LEBLANC, André CHABRANT et Vincent LAFOND.

Une dotation forfaitaire sera versée à la Commune au titre de l'enquête de recensement, elle permettra de couvrir pour partie, les frais engagés pour le recensement et notamment la rémunération des agents recenseurs.

Il est proposé de rémunérer de façon forfaitaire les agents et d'adopter les montants bruts suivants :

1.70 € par bulletin individuel, 1.20 € par feuille de logement, 1 € par dossier d'adresse collective, 80 € la séance de formation (sur deux demi-journées). Les indemnités kilométriques seront remboursées sur la base des kilomètres effectués et sur le barème applicable aux fonctionnaires.

18 suffrages exprimés : unanimité

ACCEPTÉ les montants et les modalités proposés,

DIT que la Maire nommera par arrêté le coordonnateur et les agents

Délibération restaurant le RIFSEEP

Le groupe de travail Ressources Humaines constitué d'élus et d'agents s'est réuni à plusieurs reprises pour rédiger la délibération permettant l'instauration du RIFSEEP.

Ce projet de délibération a ensuite été envoyé au centre de gestion de la fonction publique territoriale pour avis.

L'avis du comité social territorial a été le suivant :

Avis du CST :

- Avis des représentants des collectivités : favorable à l'unanimité.

Représentants des collectivités	Favorable	Défavorable	Abstention
	6	0	0

- Avis des représentants du personnel : favorable à la majorité.

Organisation syndicale	Favorable	Défavorable	Abstention
CFDT	2	0	0
CGT	0	2	0
EAC-SNDGCT	2	0	0

Monsieur FORNAS trouve dommage que ça n'ait pas été l'occasion de discuter du salaire des agents. Madame le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de communiquer le montant des salaires individuels des agents. Elle indique que cette délibération a pour objectif de fixer les règles d'attribution des primes aux agents. Monsieur FORNAS demande si les agents vont perdre sur leurs salaires. Madame le Maire répond qu'il a été précisé aux agents que le montant de l'IFSE correspondra au montant actuel de prime et que le CIA, prime annuelle, viendra en plus de l'IFSE, et dépendra de l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la délibération telle que proposée au Comité Social Territorial : Vu l'avis du comité social territorial en date du 8 juillet 2024, L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante d'instaurer le RIFSEEP qui comprend 2 parts :

L'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle,

Le complément indemnitaire annuel (CIA) versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent.

Le régime indemnitaire mis en place par la présente délibération est par principe exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

18 suffrages exprimés : à l'unanimité

DECIDE d'instaurer l'IFSE, le CIA dans ces conditions

d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP, de prévoir les crédits correspondants au budget., que la présente délibération entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Convention Unique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole

La commune adhère au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale (cdg69) afin de lui déléguer plusieurs missions.

Ce dernier sollicite les communes afin d'actualiser le cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles dans le cadre d'une convention unique

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois.

Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué. Au 1^{er} janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet d'évolutions tarifaires afin de préserver l'équilibre financier des services concernés : Médecine préventive, Médecine statutaire et de contrôle, Assistante sociale du personnel, Conseil en droit des collectivités, Retraite dans le cadre du traitement des cohortes.

Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du 1^{er} janvier 2025, nécessitant l'actualisation des annexes suivantes de la convention unique : Médecine préventive : mise en conformité avec les textes juridiques, notamment avec le Code général de la fonction publique ; rappel du cadre juridique en matière de laïcité et de secret médical partagé - Inspection hygiène et sécurité : nouvelles modalités organisationnelles et nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées, - Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : adaptation des prestations au regard de l'évolution organisationnelle de la CNRACL.

Le tarif des missions est fixé pour 3 années, ce qui permet de bénéficier de coûts avantageux et stables sur la durée de la convention.

18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE l'adhésion .

DECIDE d'adhérer aux missions suivantes : Médecine préventive ; Mission d'inspection d'hygiène et de sécurité ; Cohortes dossiers de retraite ; Mission d'intérim

Modalités de concertation pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ENR) prises par la CCPA

Sur le territoire, suite à plusieurs échanges qui se sont tenus en Conférence des Maires Elargie, il est proposé de se concentrer pour cette première phase sur les zones suivantes :

- Panneaux photovoltaïques en toiture et panneaux thermiques : Zones d'activités économiques et commerciales, Zones concentrant des toitures avec des projets en cours, Bâtiments agricoles avec fort potentiel.

La concertation de la population est une étape préalable obligatoire avant que la commune puisse délibérer sur ses ZAER. Les dernières évolutions permettent aux EPCI de porter la concertation.

Les modalités de concertation pourront être les suivantes : Diffusion sur le site internet de la CCPA d'une carte SIG comprenant les zones d'accélération sur les communes concernées en complément de la diffusion que pourraient faire les communes volontaires.

Par la suite les étapes seront les suivantes :

Un débat au sein du conseil communautaire devra être organisé à ce sujet avant que chaque commune ne délibère sur les ZAER.

La déclaration par les communes sur le portail « national cartographique des ENR » : il est proposé pour les communes qui le souhaitent, que la CCPA se charge de déclarer, sur le portail « national cartographique des ENR », les Zones d'accélération ENR qui auront été validées suite à la concertation et au débat communautaire.

Monsieur FORNAS demande s'il y aura un débat pour le public au sein de la

CCPA. Madame le Maire répond que ce ne sera pas le cas, les personnes qui le souhaitent pourront venir faire des remarques, poser des questions sur un registre mis à disposition à la CCPA. Il est précisé que ce n'est pas parce que des parcelles ne sont pas dans les zones AER qu'il ne sera pas possible d'y installer des équipements de production d'énergie renouvelable. En effet, si le PLU et le règlement de la ZPPAUP l'autorisent, une installation sera possible. Les ZAER témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale.

18 suffrages exprimés : à l'unanimité

APPROUVE que la CCPA porte la concertation de la population avec possibilité aux communes de communiquer en sus ; FIXE les modalités de la concertation tel que décrit

AUTORISE la CCPA à déclarer les zones d'accélération et apporter les éventuelles modifications ou compléments demandés par le Comité Régional de l'Energie, en accord avec les communes concernées

Définition des zones AER (Cartes)

Les zones proposées (pour le solaire thermique et le solaire photovoltaïque en toiture) ont été débattues en commission générale. Elles sont présentées au conseil municipal telles qu'elles seront proposées à la concertation. Les cartes seront visibles sur le site internet de la CCPA.

La commune communiquera dès que la concertation s'ouvrira.

Les cartes telles que proposées sont adoptées à l'unanimité.

Modification des statuts de la CCPA

La CCPA modifiant l'adresse de son siège social, il convient de prendre la délibération suivante : L'Article 3 des statuts de la CCPA dispose que « Le siège social de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle est situé à L'Arbresle. Le Bureau et le Conseil Communautaire peuvent se réunir dans chaque commune adhérente. »

Compte tenu de la réception prochaine du futur siège de la CCPA, il est proposé de modifier l'article 3 : « Le siège social de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle est situé à 571 allée des Grands Champs 69210 SAIN BEL. Le Bureau et le Conseil Communautaire peuvent se réunir dans chaque commune adhérente. »

18 suffrages exprimés : à l'unanimité DECIDE d'approuver la modification

Cession de parcelles à la commune de Sain Bel pour la création du sentier Savigny Sain Bel

Il existe un chemin entre les 2 communes Savigny et Sain Bel qui appartient dans sa longueur pour moitié à Savigny et pour moitié à Sain-Bel.

Un nouveau chemin mode doux est en cours de création et pour cela, il a été convenu avec le propriétaire des terrains qui bordent à la fois le chemin existant et le projet (l'indivision du Rigot - famille Moretton), un échange de parcelles. Or, il faut pour cela que la commune de Savigny cède à la commune de Sain-Bel la parcelle C n°1198 d'une superficie de 623 m² qui représente sa moitié du chemin rural existant.

Par la suite, Sain-Bel va céder la totalité de l'ancien chemin contre une bande de terrain qui deviendra le nouveau chemin. La commune de Sain-Bel prend en charge les frais de géomètre et de notaire.

18 suffrages exprimés : à l'unanimité

DECIDE de céder la parcelle C n°1198 à l'euro symbolique.

DIT que la limite de la commune de Savigny n'est pas modifiée.

Classement du sentier Savigny Sain Bel en voie verte

Monsieur HULIN expose que le nouveau chemin reliant Savigny à Sain Bel est une voie praticable uniquement à pied et en vélo. La commission voirie, en accord avec la commune de Sain Bel, propose au conseil municipal de classer ce nouveau chemin en voie verte.

Il est proposé de faire démarrer cette voie verte à partir du chemin du Moulin.

18 suffrages exprimés : à l'unanimité DECIDE de classer en voie verte le chemin (depuis le chemin du Moulin)

Convention mise à disposition d'un terrain communal dans le cadre des Murmures du Temps

Soucieuse de participer au développement économique et touristique du Pays de L'Arbresle, la Communauté de Communes développe un ambitieux projet de parcours artistique et touristique sur son territoire intitulé « Les Murmures du temps ». Le projet consiste à réaliser un itinéraire en modes doux, accessible en partie aux personnes à mobilité réduite, jalonné d'œuvres artistiques pérennes puis à organiser une manifestation événementielle annuelle forte de type festival.

Les artistes en charge de la création de ces 11 œuvres ont été sélectionnés dans le cadre d'appel d'offres. Monsieur Thierry BOUTONNIER est lauréat du lot n°10 sur la commune de Savigny. L'œuvre sera implantée sur la parcelle D0603 à SAVIGNY, propriété de la commune. Afin de pouvoir installer l'œuvre sur une parcelle communale, il convient de signer une convention. Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

18 suffrages exprimés : à l'unanimité AUTORISE madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain communal

Monsieur FORNAS demande comment les camions pourront accéder. Monsieur BUISSON demande comment les bus pourront également y aller. Il est indiqué que l'accès se fera uniquement à pied.

Un panneau de voie sans issue et de stationnement interdit seront installés pour éviter quelque désagrément que ce soit pour les riverains.

Madame le Maire précise qu'une déclaration préalable a été soumise au syndicat de l'ouest lyonnais pour la mise en place de l'œuvre, avec avis favorable de la part de l'ABF et du service instructeur des autorisations d'urbanisme au SOL. Madame le Maire indique également qu'elle travaille avec la CCPA afin de trouver un emplacement pour installer la seconde œuvre prévue sur le territoire communal.

Convention avec la CCPA pour les chantiers jeunes

Tous les ans, la commune de Savigny organise des chantiers jeunes. La CCPA peut aider au financement de ces chantiers. Pour cela, il convient d'autoriser madame le Maire à signer une convention avec ces derniers. Considérant que ces chantiers sont portés par les structures jeunesse ou la mairie ce qui est le cas de la commune et qu'ils se déroulent uniquement pendant les vacances scolaires et pour une durée de 20h, qu'ils s'adressent à un public entre 14 et 18/20 ans, Considérant que ces chantiers ont un intérêt général : mise en peinture de locaux publics, petit entretien d'espaces verts, débarrassage, construction de petit mobilier etc... Considérant que les jeunes perçoivent chacun une gratification, versée par la commune, de 100€/semaine de chantier (20h de travail par semaine), que la CCPA versera sur demande, une subvention à la Mairie, à l'issue du chantier, qu'une convention sera signée entre la mairie et les jeunes et entre la mairie et la CCPA,

Considérant que pour l'année 2024, 2 chantiers sont envisagés

Considérant qu'afin de valoriser l'engagement de ces jeunes, Madame le Maire propose de leur remettre un bon cadeau d'une valeur de 50 €, en plus de la gratification de 100€/semaine ;

18 suffrages exprimés : à l'unanimité DECIDE la mise en œuvre des chantiers jeunes, APPROUVE le versement d'une gratification, APPROUVE la remise d'un bon cadeau de 50 €

Renouvellement de l'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA. Dans ce contexte, le renouvellement d'un groupement de commandes est envisagé pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. La commune a déjà adhéré à ce groupement de commande qui prend fin en décembre 2024, il est donc proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion à ce groupement.

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

18 suffrages exprimés : à l'unanimité ACCEPTE les termes de convention

Convention de groupement de commandes avec la CCPA pour le marché d'infogérance et prestations d'audit énergétique

Dans le cadre de la mutualisation des moyens et des ressources entre la CCPA et ses communes membres, il apparaît opportun de disposer d'un moyen d'achat relatif aux prestations d'infogérance pour les systèmes d'information de la CCPA et des communes, ainsi que pour leurs établissements scolaires et aux prestations d'audit énergétique des bâtiments de

CONSEILS MUNICIPAUX

la CCPA et des communes. Un groupement de commandes est ainsi constitué entre la CCPA et les communes de L'Arbresle, Bibost, Bully, Chevinay, Eveux, Fleurieux Sur L'Arbresle, Lentilly, Sain Bel, Saint Germain Nuelles, Saint Julien sur Bibost, Sarcey, Savigny, Sourcieux Les Mines et le SYRIBT, conformément aux dispositions de l'article L2313-6 du Code de la Commande Publique. Les membres du groupement ne sont pas tenus de participer à chaque consultation. Chacun fera connaître son besoin en réponse à une demande de confirmation du coordonnateur. La commune étant satisfaite du marché d'infogérance actuel qui avait été passé dans le cadre du groupement de commande, il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention. Quant aux audits énergétiques, ils sont maintenant obligatoires pour obtenir des subventions, il est donc proposé au conseil d'y adhérer également.

18 suffrages exprimés : à l'unanimité ACCEPTE les termes de convention

Renouvellement de la convention avec Brévenne Accueil pour le logement de l'ancienne poste

Il est proposé au conseil municipal de renouveler la convention avec Brévenne Accueil pour le logement de la Poste, jusqu'au 30 juin 2025. Le logement nécessite d'importants travaux, notamment pour l'isolation thermique, que la commune ne souhaite pas réaliser. La famille qui l'occupe prévoit de faire une demande de logement social.

18 suffrages exprimés : à l'unanimité APPROUVE le renouvellement

Approbation de la charte relative au Projet Alimentaire de Territoire

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la charte relative au Projet Alimentaire de Territoire tel que présenté en commission générale.

Les missions sont les suivantes : Faire connaître, promouvoir et valoriser les producteurs locaux par la réalisation et la diffusion d'un guide des producteurs. Permettre aux producteurs de la commune de vendre leurs produits sur le marché hebdomadaire ou de façon ponctuelle (marché de printemps, marché de Noël), Favoriser les échanges entre agriculteurs et consommateurs, sensibiliser aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation par l'organisation de journées Fermes ouvertes sur la commune, Apporter notre soutien au restaurant scolaire afin de favoriser des repas utilisant des produits locaux. Mener des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, en impliquant les enfants (écoles, conseil municipal des enfants...), Mettre à disposition un terrain communal pour un jardin partagé, Faciliter le développement de projets agricoles structurants (CUMA de Savigny) en mettant à disposition du foncier communal

18 suffrages exprimés : à l'unanimité APPROUVE la charte

Modification du contrat de location des salles communales

Il est proposé au conseil municipal de modifier le contrat de location des salles communales. Le forfait ménage qui avait été adopté lors d'une précédente séance du conseil municipal a été rajouté au contrat.

18 suffrages exprimés : à l'unanimité APPROUVE la modification

Modification des tarifs périscolaires et du règlement intérieur

La commission services à la personne s'est réunie pour revoir le règlement du service périscolaire ainsi que les tarifs.

Ci-dessous les tarifs actuels et les propositions de tarifs :

SERVICE	HORAIRES	TARIFS AU 01/09/2023	TARIFS AU 01/09/2024
Garderie mat.	7h30-8h20	2.30 €	2.30 €
Garderie soir	16h30-18h30	2.60 €	2.60 €
Etude soir	16h30-17h00	Gratuité	Gratuité
Etude soir	17h00-18h30	1.60 €	1.80 €
Aide devoirs	17h00-18h00	Pas de surcoût	Pas de surcoût

L'aide aux devoirs est prise en charge par des bénévoles sur le temps d'études et n'engendre pas de surcoût.

Pour les enfants de l'école élémentaire, la période 16h30 -17h00 n'est pas payante, les parents peuvent venir récupérer leurs enfants pendant ce laps de temps.

18 suffrages exprimés : à l'unanimité APPROUVE les tarifs

Concernant le règlement du périscolaire, il a été proposé de mettre des pénalités en cas de retard des parents ou en cas de non-inscription de l'enfant. La position de la commission étant partagée, ce point est soumis au

vote du conseil municipal. Madame le Maire explique l'importance de responsabiliser les parents par rapport au fait d'inscrire ou de désinscrire les enfants aux services périscolaires, pour différentes raisons : Sécurité (savoir quels enfants doivent être récupérés ou non),

Organisation pour les agents (savoir combien d'enfants seront présents et combien d'agents ou d'animateurs sont nécessaires, et faciliter l'organisation des activités).

Le fait que des parents arrivent en retard sans prévenir, constitue aussi un manque de respect pour les agents qui eux aussi ont une vie privée.

Madame le Maire précise que les parents ne se permettraient pas d'amener leurs enfants chez une assistante maternelle sans l'avoir informée au préalable ou de ne pas l'avertir d'un retard. Monsieur BUISSON répond que cela n'est pas vrai, que là aussi les parents ne sont pas toujours corrects et qu'il n'y a qu'en appliquant des pénalités que les communes arrivent à enrayer le problème. Il précise que beaucoup de communes alentour ont voté des pénalités et certaines avec des montants bien plus importants.

Madame DE CAMARET et madame BONNET pensent que ce n'est pas en appliquant des pénalités que l'on peut responsabiliser les parents, qu'il faut comprendre d'où vient la source du problème.

Madame DE CAMARET pense que ces pénalités vont à l'encontre de la souplesse qui était accordée aux parents jusqu'à maintenant.

Madame BUREAU précise qu'une centaine de familles sont d'ores et déjà inscrites sur e-Ticket, mais qu'au moins une quinzaine de familles n'ont toujours pas fait la démarche, alors qu'elles laissent leurs enfants à la garderie ou l'étude et que cela pose de gros soucis puisque les agents ne savent pas si l'enfant a des problèmes de santé ou non et qu'ils n'ont pas les coordonnées des parents ou des tiers de confiance. Madame BUREAU ajoute qu'en cas de retard, comme cela s'est produit ce soir, il n'y a pas moyen de contacter qui que ce soit. De plus, en fin d'année dernière, quelques familles, souvent les mêmes, arrivaient régulièrement en retard sans en avertir le service.

Madame DUTOUR pense que ces montants de pénalités ne changeront pas le comportement des familles.

Madame BONNET demande comment la communication a été faite pour ce passage au logiciel eTicket. Madame BUREAU répond que cela a été fait par mail à l'ensemble des parents en juillet et août et qu'elle a répondu aux familles qui avaient des questions ou difficultés avec le logiciel. Madame BONNET pense qu'il y a un souci de communication et qu'il faudrait communiquer oralement.

Madame AUVERT indique que si une réunion avait été organisée sur ce sujet, il y aurait eu très peu de parents.

Madame BUREAU propose que la mairie puisse être représentée lors de la réunion d'école pour pouvoir en parler.

Madame le Maire propose de voter les pénalités suivantes et de laisser un délai pour les appliquer :

Pénalité par rapport au problème d'inscription : 0.50 € par non-inscription à partir de la Toussaint.

Pénalité en cas de retard : 3 € à partir de la Toussaint.

Si l'enfant est inscrit mais ne vient pas, il paye le montant dû pour le service auquel il est inscrit, à partir de la Toussaint.

18 suffrages exprimés : 3 contre (Mme DE CAMARET, Mme BONNET, M.FORNAS) et 2 abstentions (Mme DUTOUR et Mme AUVERT) DECIDE d'appliquer des pénalités

Délibération : Choix du nouveau nom de l'école suite à la fusion de la maternelle et l'élémentaire

Comme indiqué lors du conseil municipal du mois de juillet, les deux écoles élémentaire et maternelle ayant fusionné, il a été proposé aux parents de choisir un nouveau nom pour cette école unique.

26 parents sur 63 ont voté pour le nom suivant : « Ecole les Sources du Petit Prince ».

18 suffrages exprimés : à l'unanimité

DECIDE de dénommer l'école publique regroupant l'élémentaire et la maternelle : « Ecole les Sources du Petit Prince ».

Décision modificative budgétaire

Une première décision modificative du budget principal 2024 de la commune est proposée au conseil municipal pour ajuster les montants de certaines opérations d'investissement et un montant d'amortissement en fonctionnement :

18 suffrages exprimés : à l'unanimité APPROUVE la décision modificative

Modification de la composition de la commission environnement et de la commission communication et intégration d'une nouvelle élue dans les commissions

Bernadette COQUARD souhaite quitter la commission Environnement-Voirie-Cadre de vie et intégrer la commission communication.

Delphine AUVERT souhaite intégrer la commission services à la personne.

18 suffrages exprimés : à l'unanimité APPROUVE les modifications

Informations de Madame le Maire :

-Service technique : Gabriel CHARLES a demandé à modifier son temps de travail à 80% à compter du 1^{er} juillet et à 68.57% à compter du 1^{er} octobre dans le cadre d'une retraite progressive. En vue du remplacement de monsieur CHARLES qui va partir à la retraite, un recrutement a été lancé.

-Remerciements à tous les élus qui ont participé à l'accueil des Roumains et des Allemands pour l'inauguration de l'esplanade de Berching et le parc de Rosia de Secas.

-Une réunion avec Deux Fleuves Rhône Habitat (ex OPAC) a eu lieu le 5 septembre dans le cadre de l'aménagement du centre bourg pour discuter du souhait de la commune de créer des commerces et éventuellement des logements. Ils vont faire une étude et transmettre les résultats à la commune vers la mi-octobre.

-Rencontre prévue avec l'ANCT et le cabinet d'études qui va aider la commune à chiffrer le projet d'aménagement du centre bourg au niveau du commerce. Cette étude est prise en charge dans le cadre de Village d'Avenir.

Christian MARTINON pour la commission Urbanisme :

Après avoir déposé un dossier d'information en mairie qui a été mis à disposition du public du 16 Juillet au 15 août 2024, la société Free a déposé une déclaration préalable en vue d'édifier une antenne téléphonique sur la zone de la Ponchonnière sur la parcelle B1255. Cette dernière a été instruite par le service instructeur le SOL qui a proposé un arrêté de non-opposition en date du 02 septembre 2024.

Isabelle KAPFER pour la commission service à la personne :

-Six jeunes ont participé au chantier jeunes cet été. Ils ont créé des figurines en bois qui représentent des moines. Le prochain chantier jeunes aura lieu du 21 au 25 octobre. Les jeunes effectueront des plantations.

-Le prochain conseil municipal jeunes aura lieu le 9 novembre avec l'élection des nouveaux conseillers.

Nicole THIVARD pour la commission vie assoc. et communication :

- L'accueil des nouveaux arrivants est prévu le 28 septembre. L'Association du Patrimoine participera en proposant une découverte de la commune. Un sac avec des informations émanant de la CCPA et de la commune sera remis aux nouveaux habitants.

-Une nouvelle édition du livret d'accueil est en cours.

-La création du nouveau site Internet est en cours. La société Typocity accompagne la commune pour le transfert de données.

-Le groupe commerces continue à se réunir et a commencé des concertations avec les commerçants. Le 23/09, réunion avec le groupe élargi, c'est-à-dire avec des habitants. Le 18/10, à confirmer, le groupe ira avec un technicien de la CCPA visiter des commerces type épicerie pour voir leurs fonctionnements.

Pierre HULIN pour la commission Voirie :

-Inauguration de l'Esplanade de Berching et du Parc de Rosia de Secas le vendredi 30 août, participation de 150 à 200 personnes. Une banquette offerte par la mairie de Berching sera installée prochainement. Il ne reste plus que le remplacement des candélabres existants par des modèles à lampes LED, cette opération doit être réalisée par le SYDER.

-Groupe de travail incendie :

Dépose de 6 poteaux incendie à très faible débit non conformes aux exigences actuelles, le but étant d'éviter des pertes de temps en cas de sinistre. Cette première action sera poursuivie l'année prochaine et budgétée en conséquence.

Prise en compte des poteaux d'incendie de la zone de la Ponchonnière sur le territoire de Savigny qui n'avaient pas été contrôlés du fait d'une numérotation particulière ayant engendrée une confusion. Reprise de ces numérotations dans la suite logique de notre liste, nouveaux marquages et intégration dans le Système d'Information Géographique (SIG).

-Liaison Mairie City Stade – Equipements du Trésor : Devis de terrassement et de confection de pupitres en cours. Demande à l'Association du Patrimoine de rédaction de textes sur la borne en pierre (posée sur la pelouse devant la Mairie), sur les remparts de l'Abbaye et sur le clos de la Maison du Doyen.

Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 15/10/2024

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19
Absents excusés : Marie-Bernadette COQUARD (Pouvoir donné à LAINE Daniel)

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Délibération relative à l'adhésion au contrat d'assurance groupe risques statutaires

Le maire expose : que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune de Savigny des charges financières, par nature imprévisibles, que pour se prémunir contre ces risques, la commune a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance, que le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon, que les conditions proposées à la commune à l'issue de cette consultation sont satisfaisantes, que le cdg69 assure l'instruction des dossiers de sinistres et la gestion des actes afférents aux garanties souscrites, de même qu'un rôle de conseil auprès des collectivités adhérentes ; qu'il convient donc de participer aux frais inhérents à la gestion administrative des dossiers, dans le cadre d'une convention ;

Il est proposé : **a) Pour la mairie :**

Article 1 : d'approuver les taux des prestations négociés pour la commune par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe,

Article 2 : d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir la commune contre les risques financiers des **agents affiliés au régime CNRACL** dans les conditions suivantes :

Article 3 : d'autoriser l'autorité territoriale à signer le certificat d'adhésion avec le cdg69 et CNP Assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel.

Article 4 : approuve le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers de sinistres par le cdg69 et autorise l'autorité territoriale à signer la convention correspondante dont le modèle figure en annexe.

Article 6 : inscrit les dépenses correspondantes au chapitre du budget prévu à cet effet.

Monsieur FORNAS demande si c'est le centre de gestion qui assure la commune ou si c'est un assureur.

Madame le maire explique que le cdg69 s'occupe du marché et son exécution, mais c'est un assureur qui sera titulaire du contrat. Jusqu'à maintenant l'assureur était Relyens mais pour le prochain contrat il faut attendre que le cdg69 ait terminé la consultation pour connaître le nouveau titulaire.

18 suffrages exprimés : à l'UNANIMITE DECIDE d'adhérer

b) Pour le centre de santé :

Article 1 : d'approuver les taux des prestations négociés pour la commune par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe,

Article 2 : d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir la commune contre les risques financiers des **agents affiliés au régime CNRACL** dans les conditions suivantes.

Article 3 : d'adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir *(la commune ou l'établissement)* contre les risques financiers des **agents affiliés au régime général (IRCANTEC)**

Article 4 : d'autoriser l'autorité territoriale à signer le certificat d'adhésion avec le cdg69 et CNP Assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel.

Article 5 : approuve le montant des frais relatifs à la gestion des dossiers de sinistres par le cdg69 et autorise l'autorité territoriale à signer la convention correspondante dont le modèle figure en annexe.

Article 6 : inscrit les dépenses correspondantes au chapitre du budget prévu à cet effet.

18 suffrages exprimés : à l'UNANIMITE DECIDE d'adhérer au contrat

Délibération relative à la médecine statutaire et de contrôle

L'article L452-47 du code général de la fonction publique prévoit que les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive, de médecine agréée et de contrôle ou de prévention des risques professionnels, qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande. Pour ce faire, la collectivité doit adhérer au service de médecine statutaire et de contrôle du cdg69. Le conseil municipal devra délibérer pour autoriser madame le maire à signer la convention avec le CDG69.

Madame SEEMANN demande si le contrôle se fait chez l'agent. Il est répondu qu'il y a les deux possibilités soit l'agent se rend chez l'expert, soit le médecin peut se rendre chez l'agent.

Monsieur MALET demande si la commune est obligée de passer par ce service. Il est répondu qu'il est possible de ne pas adhérer mais que ce service permet d'avoir des experts agréés plus facilement et rapidement.

18 suffrages exprimés : à l'UNANIMITE DECIDE d'adhérer

Délibération modificative relative à l'acquisition de parcelles de terrain pour la création du giratoire Grange Chapelle

Lors de sa séance du 12 septembre 2023, le conseil municipal avait pris une délibération pour acquérir une surface d'environ 238 m² de la parcelle D1525, propriété de l'indivision GUILLOT, pour un montant de 23 000€, et d'environ 54 m² de la parcelle D1526, propriété de madame et monsieur GOUILLOU, pour une somme de 5000 €.

Or, il s'avère qu'en raison des aléas de chantier, la surface réellement mobilisée sur la parcelle D 1525 est de 250 m² et pour la parcelle D 1526, la surface finale est très différente : 90m².

Monsieur GOUILLOU a demandé une réévaluation du montant d'achat au regard de cette nouvelle surface. Il est proposé d'en revoir le montant d'achat : 8280 euros.

Madame THIVARD demande s'il y a du nouveau par rapport au lotissement. Monsieur MARTINON répond que le lotisseur avec lequel messieurs GOUILLOU et GUILLOT avaient signé un compromis n'a pas donné de nouvelles, mais le compromis est caduc depuis septembre 2023. Par contre, ils ont eu des contacts avec un nouvel aménageur.

Monsieur LAINE demande si le cahier des charges resterait le même. Monsieur MARTINON explique que l'OAP est inscrite au PLU, cela ne changera donc pas.

18 suffrages exprimés : à l'UNANIMITE
AUTORISE madame le Maire à acquérir la parcelle

Diminution du temps de travail d'un adjoint du patrimoine

La responsable de la médiathèque travaillant désormais dans trois médiathèques (Sourcieux, Saint Pierre la Palud et Savigny) a souhaité diminuer son temps de travail sur Savigny et ne plus effectuer les heures de surveillance en périscolaire pour ne conserver que les missions en lien avec son métier de bibliothécaire. Actuellement, elle travaille 30h06 par semaine à Savigny et souhaite travailler 26h06.

Concernant le périscolaire, madame SEEMANN en profite pour dire qu'elle trouve dommage qu'un agent de l'école privée ne travaille pas sur le temps de cantine. Madame le maire répond qu'elle ne peut pas obliger des agents à signer un contrat, même si elle est d'accord pour dire que c'est dommage car ils connaissent bien les enfants.

Monsieur LAINE demande s'il y a toujours des soucis de remplacement. Il est répondu qu'il y a toujours des absences mais pour le moment, il a été trouvé une solution. Madame le Maire remercie les élus qui ont assuré des remplacements au cours des dernières semaines.

Madame SEEMANN demande si des bénévoles pourraient participer à la surveillance. C'est possible mais faudrait-il trouver des bénévoles qui puissent venir de manière régulière.

Arrivée de Pierre HULIN à 21h08.

19 suffrages exprimés : à l'UNANIMITE DECIDE, à compter du 01/11/24, la suppression et la création, d'un emploi

Délibération permettant d'accepter des dons

Délibération retirée, car le service de gestion comptable de TARARE nous a indiqué tardivement qu'il n'était pas nécessaire de délibérer pour le budget de la commune mais uniquement pour le budget du CCAS.

Redevances d'occupation du domaine public 2024

Les communes doivent prendre une délibération annuelle fixant le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des opérateurs de gaz, d'électricité (transport et distribution) et de communications électroniques, en tenant compte du dernier recensement de leur population.

Pour GRDF : total de 2103 € au titre de l'exercice 2024 ; **Pour Orange** : total de 3864.80 € au titre de l'exercice 2024. ; **Pour Enedis** : total de 247 € au titre de l'exercice 2024.

19 voix Pour à l'UNANIMITE APPROUVE ET ACCEPTE les montants de redevance d'occupation du domaine public

Création d'un poste de secrétaire général de mairie

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, l'autorité territoriale propose à l'assemblée : La création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie ouvert : à tous les grades du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Cet emploi est créé à temps complet à compter du 1er novembre 2024 en référence à la création de poste établie par délibération lors de la séance du conseil municipal du 17 juillet 2006.

19 voix Pour UNANIMITE DECIDE, à compter du 1er novembre 2024, de créer un emploi de secrétaire général de mairie

Rapport gaz 2023 (CRAC)

Ce rapport est présenté par Christian MARTINON. Il est annexé à la présente délibération. La concession prend fin en 2027, il faudra donc signer un nouveau contrat de concession.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE du Rapport 2023 du gaz

Rapport du Prix et de la Qualité du Service 2023 du SMERT

Le rapport est présenté par Vincent MARTY et Daniel LAINE. Il est annexé à la présente délibération et est disponible en mairie

Le Conseil Municipal, PREND ACTE du Rapport (RPQS) 2023

Informations de Madame le Maire :

-Un rendez-vous est programmé lundi 21 octobre avec Pierre HULIN et les services de la CCPA afin de discuter du dossier de la retenue de La Font Porée.

-Un nouveau sous-préfet a été nommé, une rencontre va être organisée au mois de novembre avec tous les maires.

-Un hélicoptère du BRGM tourne actuellement au-dessus de la commune et des communes alentours pour étudier les sols sur le territoire.

Christian MARTINON pour la commission Urbanisme :

Pour le recensement, le travail de mise à jour des adresses a été effectué. Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Les habitants pourront répondre au questionnaire du recensement directement sur internet.

Isabelle KAPFER pour la commission service à la personne :

Lundi 21/10 démarrera le chantier jeunes. Quatre jeunes participeront, peut-être cinq. Ils effectueront des plantations et du désherbage. Les élections du conseil municipal des jeunes auront lieu ce vendredi 18/10.

Commission service à la personne : la commission a revu le règlement du périscolaire. Une période de test va être mise en place jusqu'à la fin de l'année.

La commission souhaite mettre en place un PEDT et un plan mercredi qui permettront d'améliorer la qualité de l'accueil et à favoriser la réussite éducative de tous les enfants, de desserrer un peu les taux d'encadrement et de bénéficier d'une prestation service de la CAF plus importante. Un groupe va être mis en place avec les directeurs d'école, le directeur du centre de loisirs, des agents, des animateurs peut-être des associations, pour travailler tous ensemble.

Nicole THIVARD pour la commission vie associative et communication :

Le nouveau site internet a été mis en ligne. La commission a commencé à étudier les dossiers de demande de subvention et le marché de Noël. Aménagement du centre bourg : une journée est organisée le 19/10 avec Anthony MARTINEZ, développeur économique de la CCPA pour

visiter plusieurs commerces afin de voir comment ils fonctionnent.

Serge MALET pour la commission bâtiments :

Lavoir de la Font Porée : Pose toiture, porte, fenêtres (pose carreaux à venir) réalisée. La toiture et les fenêtres sont similaires à l'existant à la demande des ABF. Prochaines étapes : peinture du mur extérieur et aménagement extérieur (sans doute après l'aménagement du nouveau parking car l'espace devant le lavoir facilite le stationnement des riverains actuellement)

Pôle Santé : Les travaux de gros œuvre maçonnerie sont quasiment terminés (cage ascenseur, dalles, escalier).

Annexe Cure : la salle devrait être mis à disposition des associations prochainement.

Chalet Montange : réfection de la peinture des volets est terminée.

Square : réfection des enduits à l'identique à la demande des ABF

Salle du tresoncle : la semaine du 21 octobre, changement de l'éclairage, passage du mode néon à led.

Portail du cuvier : accord des ABF pour une réfection "à l'identique".

Pierre HULIN pour la commission Voirie :

Commission mobilité Sytral : pour rappel la ligne de bus 98 reliant Sain Bel à Marcy l'Etoile a une fréquence comparable aux TCL dans Lyon.

Ouverture de la nouvelle voie verte entre Sain Bel et magasins de la zone du Martinets.

Le service technique du département nous propose une première réunion pour le parking Fond Porée.

Réception du devis de terrassement pour la liaison City Stade - Equipements sportifs du Trésoncle

Déplacement de l'emplacement des containers poubelles route du Botet.

Cimetière : préparation du talus chemin de la Doyennerie pour planter une haie et réalisation des trous de plantation de chaque côté des portes du cimetière.

Esplanade de Berching : Rebouchage du dessus de la murette et pose des panneaux de l'esplanade de Berching et Parc de Rosia de Secas, remplacement des 4 arbres qui n'ont pas repris par des espèces plus adéquates. Déplacement d'un arbre au parc de Rosia de Secas.

Vente du broyeur de végétaux non utilisé par la commune à 5000 € HT.

TELETHON : Isabelle SEEMANN demande si la commune va faire quelque chose cette année. Comme chaque année, le Trait d'Union organise un concours de belote. Le téléthon aura lieu le 30 novembre.

INFOS LOCALES

Collecte des ordures ménagères : Daniel LAINE soulève la question des odeurs des poubelles l'été si la fréquence de collecte passe à tous les 15 jours. Madame le Maire lui répond que le changement de fréquence de collecte au 01/01/2025 ne concerne plus Savigny. Un retour d'expériences sera fait avec les premières communes concernées par ce changement et, si besoin, des ajustements seront faits. Le changement de fréquence de collecte à Savigny est reporté à 2027.

Droit d'expression

Bonjour de l'équipe SAVIGNY D'ABORD2020

Pour une vision partagée et ambitieuse du commerce local

La possibilité pour la commune de créer des commerces est une excellente initiative. Merci à Nicole et Evelyne, qui ont animé ce groupe de travail. La première étape consistait à impliquer la population, et cela a été fait grâce au recueil des souhaits et des besoins. Celle-ci sera-t-elle ensuite intégrée dans le processus de décision ? Il est maintenant crucial de concevoir ces projets avec ambition : en pensant grand, la commune favoriserait l'installation de commerces et de services capables d'attirer et de fidéliser la clientèle. Plutôt que de considérer le rendement immobilier comme un objectif prioritaire, la commune devrait envisager ces créations comme un investissement public, dont la finalité est le bien-être des citoyens et la vitalité du village. Des commerces de proximité bien implantés et accessibles contribuent autant au service public qu'un pôle santé. C'est ce que je défendrai. Je reste vigilant à promouvoir les intérêts de notre beau village.

Luc Fornas

Je suis à votre disposition.

06 81 36 32 02 ou par mail : savignydabord2020@gmail.com

Infos locales

Brûlage des végétaux : que dit la réglementation

Un nouvel arrêté préfectoral en date du 9 août 2024 vient encadrer le brûlage des végétaux dans le Rhône.

Le brûlage des résidus de végétaux et des végétaux coupés, à l'air libre ou à l'aide d'un incinérateur individuel, ainsi que le brûlage des végétaux sur pied, **sont interdits pour les particuliers, les collectivités, les professionnels, et les exploitants agricoles ou forestiers**, sur l'ensemble du Rhône et toute l'année.

Des solutions alternatives au brûlage existent et doivent être privilégiées.

PRÉFÈTE DU RHÔNE Direction Départementale des Territoires

USAGE DU FEU & BRÛLAGE À L'AIR LIBRE
Que dit la réglementation ?

POUR PRÉSERVER NOS FORÊTS

L'USAGE DU FEU EST INTERDIT

DU 15 MAI AU 30 SEPTEMBRE

DANS ET À PROXIMITÉ DES BOIS ET FORÊTS

POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'AIR

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE EST INTERDIT

DURANT TOUTE L'ANNÉE

SUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE

sauf dérogation

Fumer une cigarette
 Faire un barbecue
 Faire un feu
 Brûler des végétaux

Brûler des végétaux

Références réglementaires : arrêtés préfectoraux n°DDT-2024-A105 du 04/07/2024 et n°69-2024-08-09-00004 du 09/08/2024. Document réalisé par la direction départementale des territoires du Rhône - 2024

PRÉFÈTE DU RHÔNE rection Départementale des territoires

USAGE DU FEU & BRÛLAGE À L'AIR LIBRE
Principe d'interdiction / Régime dérogatoire

USAGE DU FEU DANS LES BOIS ET FORÊTS ET À 200 MÈTRES AUTOUR

BRÛLAGE À L'AIR LIBRE OU AVEC INCINÉRATEUR DE VÉGÉTAUX COUPÉS OU SUR PIED

Qui ?	<ul style="list-style-type: none"> • Tout usager • Propriétaire • Ayant droit • Collectivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprise • Agriculteur • Forestier • Collectivité
Principe d'interdiction cadre général	<p>Interdiction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'allumer un feu, • de faire un barbecue • de fumer, • de brûler des végétaux du 15/05 au 30/09 inclus. <p><small>Arrêté préfectoral n°DDT-2024-A105 du 04/07/2024</small></p>	<p>Interdiction permanente en tout lieu de brûler des végétaux coupés ou sur pied, sauf régime dérogatoire.</p> <p><small>Arrêté préfectoral n°69-2024-08-09-00004 du 09/08/2024</small></p>
Régime dérogatoire	<p>Pas de dérogation possible</p> <p><small>Arrêté préfectoral n°69-2024-08-09-00004 du 09/08/2024</small></p>	

POUR EN SAVOIR PLUS SUR :

L'usage du feu dans les bois et forêts et à 200 mètres autour

Le brûlage à l'air libre de végétaux

Références réglementaires : arrêtés préfectoraux n°DDT-2024-A105 du 04/07/2024 et n°69-2024-08-09-00004 du 09/08/2024. Document réalisé par la direction départementale des territoires du Rhône - 2024



Si le geste de tri des déchets est bien ancré dans la plupart des foyers, il n'est pas toujours facile de savoir dans quelle poubelle jeter ses déchets.

Or, des déchets bien triés ça veut dire :

- Moins de poubelles incinérées
- Davantage de matière recyclée donc moins de ressources naturelles utilisées !

C'est pourquoi la CCPA a réalisé une grande campagne de sensibilisation sur le tri des déchets en septembre 2024 via le contrôle de la qualité du tri des poubelles jaunes.

Plusieurs cintres ont été apposés sur chacune des poubelles du territoire :

- **Cintre vert** : aucune erreur de tri
- **Cintre orange** : quelques erreurs de tri
- **Cintre rouge** : trop d'erreurs de tri, le bac est refusé

Au total sur les 17 communes, 24% des poubelles ne comportaient aucune erreur, 74% comportaient quelques erreurs et 2% ont été refusées.

Pour améliorer encore ces résultats et donner à nos déchets une chance d'être revalorisés, voici les bonnes pratiques à adopter :

1

Je dépose mon tri en vrac, sans sac, dans la poubelle jaune

Pourquoi ? Il n'y a pas de machine permettant l'ouverture des sacs en centre de tri. Les sacs sont donc refusés et redirigés vers l'incinération.



Bon à savoir
21% des déchets qui arrivent au centre de tri sont refusés et incinérés !

2

Je sépare les emballages les uns des autres

On évite de laisser le plastique du paquet de céréales dans la boîte en carton par exemple.

Pourquoi ? Au centre de tri, les matières imbriquées ne pourront pas être séparées et dirigées chacune dans leur filière de recyclage. Là aussi, les déchets seront donc incinérés.



3

J'emmène mes cartons bruns en déchèterie

Pourquoi ? Lorsque les cartons sont déposés en poubelle jaune, ils peuvent gêner le bon tri des déchets sur les convoyeurs du centre tri, ils prennent la place des emballages dans les camions de collecte et leur traitement coûte 5 fois plus cher que lorsqu'ils sont déposés en déchèterie.



La 40ème Campagne d'hiver des Restos du Cœur débute le lundi 18 novembre 2024.

Pour les horaires d'ouverture, pas de changement, nous gardons les mêmes jours et heures de distribution que la campagne d'été, à savoir les mercredis matin de 9h00 à midi et les jeudis de 9h00 à midi, de 14h00 à 17h00 et le soir de 18h30 à 19h30.

Nos activités d'Aide à la personne, et elles sont nombreuses, ne sont pas liées à un barème et sont inconditionnelles.

Coiffure, vestiaire, atelier de français, atelier numérique, soutien à la recherche d'emploi font partie des nombreuses aides que nous pouvons apporter.

Autour d'une collation, nos bénévoles sont là pour discuter, conseiller, orienter nos personnes accueillies et leur apporter du soutien si nécessaire.

Aux heures d'ouverture du Centre, nous accueillons et inscrivons tout au long de l'année les personnes en difficulté. Ensemble, nous examinons leur dossier et essayons de leur apporter de l'aide et les dirigeons si nécessaire vers les personnes ou services compétents en la matière (France Services, Assistante sociale, CCAS, mairie...).

Pour toute information
contacter les Restos du Cœur au 04 78 35 20 36
15 rue de Lyon – 69210 L'Arbresle
ad69-larbresle@restosducoeur.org

Syndicat Ouest Lyonnais (SOL)

Le SOL a été créé en 2013 et regroupe 4 intercommunalités, les Communautés de Communes :



- du Pays de L'Arbresle (CCPA)
- de la Vallée du Garon (CCVG)
- des Vallons du Lyonnais (CCVL)
- du Pays Mornantais (COPAMO)

Ses domaines de compétences sont :

- ➔ L'aménagement du territoire (SCoT, autorisations d'urbanisme)
- ➔ L'alimentation et l'agriculture, dont la mise en place du Projet Alimentaire Territorial *
- ➔ La transition écologique (Plan climat, Vél'ouest...)
- ➔ La gestion Forestière
- ➔ Programme Leader (Fonds européen)

INFOS
LOCALES

* La commune de Savigny a signé cette charte : voir les détails en page 5



Le SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est le document de planification stratégique qui détermine l'organisation spatiale de l'Ouest Lyonnais pour les 20 prochaines années et les grandes orientations en matière d'habitat, d'économie, d'environnement ... Un cadre de référence pour le développement de notre territoire.

Notre territoire est couvert par un SCoT approuvé en 2011. Ce document s'impose aux différentes politiques sectorielles, notamment les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU). Amorcée en 2014, la révision du SCoT s'est imposée pour prendre en compte deux nouvelles lois importantes (Grenelle et ALUR).

Élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, les communes et communautés de communes notamment, le nouveau SCoT devrait être arrêté début 2025, pour une approbation à la fin 2025/début 2026.

Vous trouverez une plaquette de présentation du SCoT sur notre site internet :

<https://www.mairie-savigny69.fr/mairie/urbanisme/syndicat-de-louest-lyonnais-sol>



Rejoignez le Conseil de Développement (CD) de l'Ouest Lyonnais !

Le CD est une instance consultative composée de citoyens volontaires qui participent à la réflexion sur les politiques locales et les projets structurants pour notre territoire.

Le Conseil Local de Développement de l'Ouest Lyonnais a été mis en place en 2003, à l'échelle du territoire de l'Ouest Lyonnais.

Vous êtes intéressé-e par les enjeux locaux et vous avez des idées pour améliorer notre territoire ? C'est le moment de faire entendre votre voix !

Le Conseil de Développement de l'Ouest Lyonnais est à la recherche de nouveaux membres engagés pour participer à la réflexion sur l'avenir de l'Ouest Lyonnais.

Il permet à chacun d'apporter sa contribution, que ce soit sur des questions environnementales, économiques, sociales ou culturelles.

Ensemble, nous pouvons imaginer et construire des projets pour un développement durable et harmonieux de notre territoire.

Pour en savoir plus sur le Conseil de Développement et comment nous rejoindre, rendez-vous sur le site :

<https://www.ouestlyonnais.fr/conseil-de-developpement/>

Que vous soyez un habitant, un acteur économique/associatif local, ou simplement curieux d'en savoir plus, n'hésitez pas à nous rejoindre et à participer à cette belle aventure collective !

[#ouestlyonnais](#) [#conseildededeveloppement](#) [#citoyens](#)

La concertation continue !

La démarche de révision du SCoT s'accompagne d'une concertation en continu.

Consultez le [dossier de concertation en ligne](#) et partagez vos observations par courrier adressé au siège du SOL ou par mail à sol@ouestlyonnais.fr

<https://www.ouestlyonnais.fr/amenagement-du-territoire/>



Mutuelle AESIO : votre couverture santé des communes de France

La commune a signé une convention de partenariat avec AESIO Mutuelle permettant de faire bénéficier aux habitants de tarifs préférentiels. Vous pouvez désormais formuler une demande de devis sur l'offre communale par le biais du QR Code ci-joint.

Renseignements en mairie.



Rappel : obligation légale de déclarer son meublé de tourisme en mairie

Tout propriétaire qui offre à la location un meublé de tourisme, qu'il soit classé ou non au sens du code du tourisme, y compris les locations type Airbnb, a l'obligation de se déclarer en mairie sous peine d'amende. Cette obligation existe aussi pour les chambres d'hôtes.

L'AGENDA SAVIGNOIS

Suivez les informations savignaises via les différents supports de communication : site de la mairie, panneaux lumineux, illiwap, page Facebook ...

Novembre

Vendredi 29 au dimanche 01/12 : Théâtre Les Brigadiers Enflammés - Petit Théâtre

Samedi 30 : Repas Ste Barbe des Pompiers - Salle du Trésoncle

Décembre

Jedi 5 : Cérémonie Commémorative Commune ADR-CATM - Mairie et Monument aux morts

Jedi 5 : Concours de belote du Téléthon, Trait d'Union de l'Amitié - Salle Christian Gouttenoire

Vendredi 6 : Marché de Noël - Place du 8 mai 1945

Mercredi 11 : Ile aux histoires - 15h15 & 16h30 Médiathèque

Jedi 12 : Atelier Remue-Méninges - 14h Médiathèque

Dimanche 15 : Arbre de Noël Trait d'Union de l'Amitié

Samedi 21 : Gala de danse, Savigny Danse - Salle du Trésoncle

Janvier

Mardi 7 : Brioche du Trait d'Union de l'Amitié - Salle du Trésoncle

Dimanche 12 : Vœux de la municipalité - Salle du Trésoncle

Mercredi 15 : Ile aux histoires - 15h15 & 16h30 Médiathèque

Samedi 18 : RAMS, Galette des rois - Salle Gouttenoire

Février

Samedi 1 : Repas des familles APEL - Salle du Trésoncle

Samedi 8 : Soirée des Classes en 5 - Salle du Trésoncle

Mardi 11 : AG Trait d'Union de l'Amitié

Mercredi 12 : Ile aux histoires - 15h15 & 16h30 Médiathèque

Samedi 15 : Bal des 18/19 ans - Salle du Trésoncle

Mars

Samedi 1er : Repas de la chasse Taylan - Salle du Trésoncle

Vendredi 7, Samedi 8 et dimanche 9 : Tournoi de foot - Salle du Trésoncle

Mercredi 12 : Ile aux histoires - 15h15 & 16h30 Médiathèque

Samedi 15 et dimanche 16 : Concours de chiens et repas de la chasse - Salle du Trésoncle

Samedi 22 : Livre d'Or Classe en 4 et photo des bébés, - Salle Christian Gouttenoire

Samedi 22 : Loto ASC Gym - Salle du Trésoncle

Dimanche 23 : Carnaval

Jedi 27 : Repas dansant du Trait d'Union de l'Amitié - Salle du Trésoncle

Avril

Dimanche 13 : (sous réserve) Trail de l'Abbaye

Mercredi 16 : Ile aux histoires - 15h15 & 16h30 Médiathèque

Mai

Jedi 8 : Cérémonie commémorative Commune ADR-CATM - Monument aux morts

Mercredi 14 : Ile aux histoires - 15h15 & 16h30 Médiathèque

Dimanche 18 : Fête des Classes

Samedi 24 : Concours Pétanque APE - Esplanade Berching



Mairie de Savigny - mairie@mairie-savigny69.fr - Tel. 04.74.72.09.09



Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis de 15h30 à 19h
Place du 8 Mai 1945

Toutes les semaines :

(pendant la saison) **Cerises, fraises et framboises**, Vanessa RAY, productrice de Courzieu

Charcuterie, boucherie, traiteur, Charcuterie des 2 Villages, St Laurent de Chamousset (06.50.21.17.23)

Poissonnerie, Sofian Attar, attarsofian@yahoo.com

Fruits et légumes, Denise et Roger Chaverot, Saint-Forgeux (06.89.54.94.64)

Fromages brebis/chèvre et yaourts, Ferme de Rusille, Savigny (06.14.71.17.97)

La Crèmerie de Lili, Produits laitiers de vache, Vaugneray, Julie Curtet (06.12.66.64.33)

Pizzas, J'y vais Pizza, 18rù 21rù5 (sous la Mairie) (06.37.60.15.96)

Tous les 15 jours :

Maison Masia, plats cuisinés, spécialités italiennes et espagnoles. (06.31.35.88.00)

Une fois par mois (sauf exception) :

Huiles de Crête Gandelin Passion (06.33.14.96.60) (4ème vendredi du mois)

Huîtres de Vendée et conserverie Belle Iloise, Franck Duret (06.76.05.31.54)

Patrick Schied, matelas, literie, rempaillage de chaises
Aloe Vera For Ever, Produits cosmétiques, Carine Cortial (06.26.23.67.61)

D'autres commerçants peuvent être là ponctuellement, à l'occasion d'animations :

Marché d'auteurs, Troc de Graines, Associations ...

Fréquentez le marché régulièrement pour les découvrir !